



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°69
Novembre 2013



Formation continue en gestion des aires protégées : la 7^{ème} édition du Diplôme Universitaire a commencé au parc national de la Lopé (Gabon)

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Une vingtaine d'étudiants, venus de cinq pays différents (Cameroun, Congo, RDC, Centrafrique, Gabon), se sont retrouvés le 21 octobre au parc national de la Lopé (centre de formation CEDAMM) pour la 7^{ème} édition du Diplôme Universitaire sur la gestion des AP, cette année encore mis en œuvre conjointement par l'UICN et WCS, en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie. Destinée aux jeunes professionnels (gestionnaires d'AP, ONGs, privés...) impliqués dans la conservation en Afrique, cette formation se déroule sur sept semaines et associe théorie et pratique sur le terrain.

La prochaine édition devrait se tenir en Afrique de l'Ouest, à Ouagadougou, courant 2014...

La restauration écologique pour les aires protégées

Principes, lignes directrices et bonnes pratiques

Préparé par le Groupe de travail sur la Restauration écologique de la CMAP/UICN
Karen Keenleyside, Nigel Dudley, Stephanie Cairns, Carol Hall et Sue Stolton, Éditeurs
Peter Valentine, Éditeur de la série

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Les **lignes directrices n°18** sur les meilleures pratiques pour les aires protégées de la commission mondiale des AP de l'UICN portent sur la restauration des aires protégées. Elles présentent le concept de restauration, les principes et les lignes directrices applicables, les bonnes pratiques à utiliser et enfin détaillent le processus à suivre pour y parvenir. La présente lettre NAPA nous livre quelques extraits (souvent résumés) de ces lignes directrices. Le document intégral ainsi que ses nombreuses références bibliographiques sont téléchargeables sur www.papaco.org ou sur www.iucn.org/pa_guidelines où sont par ailleurs disponibles tous les autres numéros des lignes directrices de la CMAP/UICN.

Concepts de restauration écologique

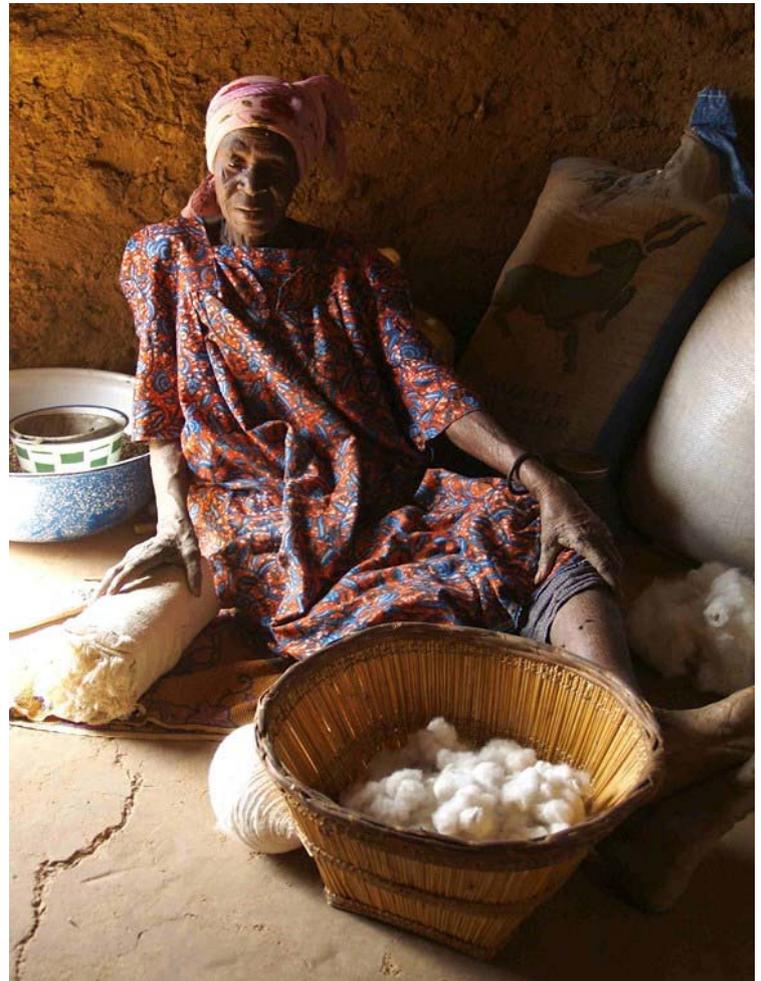
Une restauration écologique est « le processus qui consiste à aider au rétablissement d'un écosystème qui est dégradé, endommagé ou détruit ». C'est une intervention intentionnelle qui lance ou qui accélère le rétablissement d'un écosystème dans le respect de sa structure (ex. composition des espèces, propriétés des sols et de l'eau) et de ses propriétés fonctionnelles (ex. productivité, flux énergétiques, cycle des nutriments),

sans oublier les échanges avec les paysages terrestres ou marins qui l'entourent. Ensemble, ces éléments composent les caractéristiques générales d'une « intégrité écologique », et une restauration écologique vise donc à retrouver ou à restaurer l'intégrité écologique de l'écosystème, et la résilience qui l'accompagne. Les termes « restauration écologique » peuvent être généralement considérés comme synonymes de « restauration de l'écosystème », encore que certains projets de restauration à l'intérieur d'aires protégées puissent avoir des objectifs plus restreints tels que le rétablissement d'une seule espèce rare. Une restauration écologique peut se limiter à la réduction de certaines pressions pour permettre un rétablissement naturel, ou au contraire impliquer des interventions importantes comme des plantations, le rétablissement d'espèces localement éteintes ou l'enlèvement délibéré d'espèces exotiques envahissantes.

Dans ce document, le terme « dégradé » s'applique à toute altération nuisible d'une aire protégée (c.à.d. une dégradation, un dommage et une destruction), comme l'introduction et la dispersion d'une espèce envahissante, la perte d'importantes interactions entre espèces, la disparition de caractéristiques biophysiques comme la structure et la chimie des sols ou des processus hydrologiques, et le déclin de la capacité de satisfaire les besoins de subsistance. Une restauration écologique va souvent inclure ou s'appuyer sur des efforts pour « assainir » les écosystèmes (ex. nettoyer une contamination chimique) ou pour les « réhabiliter » (ex. rétablir fonctions et services). Cependant, une restauration écologique a généralement des objectifs d'une portée plus vaste que chacune de ces activités car elle adopte une « approche écologique » de la gestion, et elle peut avoir des buts multiples qui englobent le rétablissement simultané des valeurs écologiques, culturelles et socioéconomiques du système...

La méthode de restauration, son échelle de temps, ses coûts et ses chances de réussite dépendent de la menace à traiter, des conditions biologiques et sociales environnantes et de l'importance de la dégradation. Par exemple, le fait de vaincre des barrières abiotiques (non vivantes) telles que la contamination des sols, ou de rétablir des fonctions hydrologiques peut être un premier pas critique vers le rétablissement de caractéristiques biologiques telles que la composition des espèces. Inversement, dans certaines situations, il peut être suffisant de supprimer un facteur de stress (par exemple, pour un paysage protégé, réduire l'intensité du pâturage occasionnel du bétail) pour permettre à un écosystème de se rétablir. Il faut parfois passer par toute une variété d'approches. Par exemple, bien que la déforestation soit le processus qui domine

dans les forêts tropicales depuis une vingtaine d'années, on assiste à un accroissement substantiel de la forêt tropicale secondaire dû à une restauration surtout passive (c.à.d. à une régénération naturelle), mais aussi active...

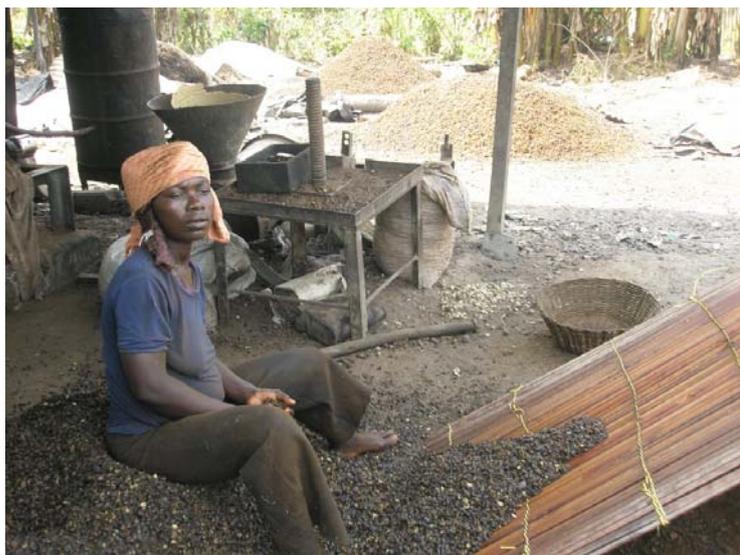


La culture du coton est à l'origine de nombreux empiètements agricoles dans les AP de savane et entraîne d'importantes modifications de l'habitat.

Une restauration écologique est une entreprise basée sur la connaissance et la pratique. Elle fait appel aux sciences naturelles, physiques et sociales, à d'autres formes de connaissances comme le savoir écologique traditionnel (SET) et les leçons tirées d'expériences pratiques, pour guider la conception, la mise en oeuvre, le suivi et la communication de la restauration. Elle doit être un processus complet qui englobe les relations entre nature et culture et implique tous les secteurs de la société, y compris les communautés autochtones locales qui n'ont pas les moyens de faire entendre leur voix. Dans certains cas, une restauration culturelle sera le précurseur nécessaire d'une restauration écologique. Par exemple, il a fallu rétablir l'interdiction traditionnelle de couper des arbres dans les forêts sacrées du Kenya pour assurer leur restauration.

La facilité et la rapidité relatives d'une restauration écologique diffèrent d'un écosystème à l'autre et selon le type et l'étendue de la dégradation. Elles dépendent aussi de ce que l'on considère comme le « point final » de la restauration. Par exemple, le rétablissement d'un écosystème mature, avec la gamme complète de toutes les espèces possibles, peut être extrêmement lent, pour autant qu'il soit réalisable. Cependant, il est parfois possible de restaurer relativement vite un écosystème qui fonctionne correctement, même s'il n'a pas nécessairement retrouvé la totalité des espèces indigènes.

Il est certes difficile de généraliser, mais la restauration des zones humides et des mangroves est souvent un processus relativement rapide, et les forêts tropicales récupèrent plus vite que les forêts tempérées ou boréales. Il reste beaucoup à apprendre sur la restauration des tourbières et des coraux. La facilité avec laquelle les écosystèmes de prairies se rétablissent dépend beaucoup du passé de la végétation et du climat, la restauration dans les régions arides étant plus difficile.



La production de cacao est aussi la cause de nombreux empiètements en forêt, s'accompagnant de modifications des écosystèmes qu'il sera difficile de corriger..

Pourquoi restaurer des aires protégées ?

Malgré un énorme effort global de conservation, le déclin de la biodiversité s'accélère, et des pertes sont aussi enregistrées dans des aires protégées. D'anciennes dégradations, les changements climatiques, des espèces exotiques envahissantes et d'autres changements survenus dans des paysages terrestres et marins affectent même les aires protégées les mieux gérées tandis que les envahissements illégaux d'aires protégées, le braconnage et une gestion

médiocre peuvent aussi aboutir à de graves dégradations. Si le potentiel de récupération ne doit pas être considéré comme une excuse ou comme un outil de compensation pour des activités qui endommagent des valeurs d'une aire protégée, il peut cependant aider à inverser les pertes qui se sont déjà produites.

La restauration d'aires protégées est fondamentale pour atteindre un certain nombre d'objectifs sociétaux liés à la conservation de la biodiversité, tels ceux qui sont liés à la conservation d'espèces ou au bien-être des populations. Les aires protégées sont souvent les seuls habitats restants pour des espèces vulnérables ou spécialisées, et leur restauration peut être nécessaire pour préserver ou reconstituer des populations menacées. Sur une plus grande échelle, les aires protégées sont souvent la meilleure opportunité de conserver des écosystèmes importants dans le cadre de réseaux terrestres et aquatiques plus étendus, qui impliquent aussi des zones non protégées, et la restauration d'un écosystème qui améliore aussi la connectivité peut aider à retrouver ces valeurs. De plus en plus, une restauration d'aires protégées est souhaitée pour récupérer des services écosystémiques perdus ou dégradés, notamment le stockage et la séquestration de carbone, et pour pallier des problèmes liés à la réduction de risques de catastrophes, à la sécurité alimentaire et à la fourniture d'eau, aux communautés locales comme aux plus éloignées.

Les gouvernements ont l'obligation de restaurer des aires protégées en vertu des engagements pris dans le cadre de traités internationaux mais aussi de la politique et de la législation nationales. Par exemple, le plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies fait explicitement référence à la restauration dans l'Objectif 14 d'Aichi sur les services écosystémiques et dans l'Objectif 15 sur la résilience écosystémique et les stocks de carbone. Pour remplir les obligations qu'impliquent les engagements envers la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, particulièrement ceux qui ont trait à la réduction des émissions (de dioxyde de carbone) résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et notamment la conservation, une gestion durable, et une augmentation des stocks de carbone (c.à.d. la REDD-plus), il faudra aussi des activités de restauration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées.

La restauration d'aires protégées peut avoir d'autres avantages que le rétablissement d'écosystèmes dégradés qui est son objectif premier. Les aires protégées facilitent l'accès à des environnements contrôlés pour la recherche, l'apprentissage et l'enseignement concernant la restauration et constituent

des écosystèmes de référence pour le suivi. Elle offre à des visiteurs de meilleures opportunités d'apprécier des aires protégées, grâce à leur expérience d'écosystèmes restaurés et sains, ce qui peut aussi être un important objectif annexe d'une restauration écologique, et des projets de restauration écologique bien conçus peuvent être une attraction touristique et illustrer comment la gestion répond aux pressions et à une dégradation antérieure de l'écosystème. La restauration peut être un moyen d'attirer le support du public pour les aires protégées en impliquant visiteurs et bénévoles dans les projets de restauration.

Principes de toute restauration écologique d'aire protégée : elle est efficace, elle est efficiente et elle engage

Pour réussir, une restauration écologique doit adhérer aux trois principes conducteurs suivants.

a. Elle doit être efficace

Une restauration écologique efficace est celle qui rétablit et préserve les valeurs d'une aire protégée.

La restauration écologique d'aires protégées sera d'abord motivée par le désir ou le besoin de restaurer des valeurs naturelles de l'aire protégée et toute valeur culturelle qui y serait associée, relatives à la structure et à la fonction de l'écosystème (c.à.d. les éléments essentiels de l'intégrité écologique). Les objectifs d'une restauration s'inspirent de la raison d'être originale de l'aire protégée et de ses objectifs de gestion qui sont souvent décrits dans les plans de gestion ou ancrés dans le savoir traditionnel dans le cas d'aires communautaires, et qui se reflètent dans la catégorie de gestion de l'aire protégée. Les valeurs culturelles associées (ex. des valeurs du patrimoine culturel, des valeurs récréatives et esthétiques, des expériences touristiques ou des valeurs spirituelles) ou certaines pratiques peuvent être restaurées en même temps. L'atteinte des objectifs d'une restauration écologique exige aussi de faire attention aux causes sous-jacentes de la dégradation et aux possibilités de restauration associées aux savoirs humains et aux pratiques culturelles, et d'assurer un suivi minutieux pour tirer les leçons de ces expériences et faciliter une gestion adaptative.

b. Elle doit être efficiente

Une restauration écologique efficiente est celle qui maximise les résultats positifs tout en minimisant les coûts en temps, en ressources et en efforts.

Une restauration écologique peut s'avérer complexe et coûteuse, et toute action précoce pour prévenir, stopper ou inverser une dégradation est plus efficace qu'attendre, pour agir, que le niveau de dégradation soit plus grave. Mais une restauration écologique peut aussi produire des avantages importants qui s'ajoutent aux buts de conservation immédiats. Ces avantages seront, par exemple, liés à l'adaptation aux – et à l'atténuation des – changements climatiques, au renouveau culturel et à sa survie, et au bien-être socioéconomique, et certains généreront aussi des avantages économiques directs.

Tout indique que, si ces avantages sont pris en compte et bien planifiés, une restauration appropriée peut avoir un rapport bénéfices/coûts très élevé en termes de retour sur investissement. Une restauration écologique d'aires protégées efficiente vise donc à maximiser les résultats écologiques, socioéconomiques et culturels positifs et à minimiser les coûts sans perdre de vue les buts de la conservation. Cela peut impliquer de classer les efforts de restauration par ordre de priorité en fonction de critères déterminés localement.

c. Elle doit engager

Une restauration écologique d'aires protégées qui engage est celle qui collabore avec des partenaires et des parties prenantes, favorise leur participation et améliore l'expérience vécue par les visiteurs.

La collaboration et le support de partenaires et de parties prenantes est un fondement solide pour la réussite d'une restauration, spécialement quand des aires protégées comptent des populations et des communautés autochtones résidentes ou locales. La loi de certains pays impose de les consulter, et il faut toujours obtenir le consentement libre, préalable et informé des populations traditionnelles et autochtones pour réaliser des projets sur leur territoire. Le fait d'engager et d'impliquer partenaires et parties prenantes dans la planification, la réalisation et l'apprentissage réciproque permet de faire naître un sentiment d'appropriation et de confiance, créant ainsi une communauté d'appui à la restauration.

Les savoirs écologiques traditionnels peuvent renseigner sur de bonnes pratiques et apporter des informations de grande valeur. Une écoute attentive et une volonté d'agir en conséquence peuvent aider à optimiser les avantages communautaires, à identifier les problèmes éventuels et à engager des personnes dans la restauration et le suivi, les reconnectant ainsi avec la nature. En mobilisant des personnes, et notamment les visiteurs des aires protégées, une restauration peut établir des partenariats pour réduire la dégradation et contribuer à l'atteinte de certains

objectifs généraux des aires protégées et de la conservation de la biodiversité.

Ces principes sont étayés par un ensemble de lignes directrices et d'exemples qui donnent des détails sur la façon dont les principes sont interprétés dans la pratique.



Le maraîchage se déroule souvent en bordure des AP, voire à l'intérieur et a tendance à se développer avec l'accroissement de la demande en alimentation.

PRINCIPE 1 : Efficace en rétablissant et en préservant les valeurs d'une aire protégée

Pour être efficace, la restauration écologique d'une aire protégée doit :

Ligne directrice 1.1 : « Ne pas nuire », en identifiant d'abord quand une restauration active est la meilleure option

Il faut être prudent lorsqu'il s'agit de décider s'il faut restaurer et, si oui, quand et comment ; certains projets de restauration écologique connaissent un taux d'échec élevé, et le meilleur choix consiste parfois à ne pas intervenir. Il faut étudier les aspects suivants : (a) si une restauration active est nécessaire (ex. voir si le simple fait de supprimer une pression résulterait en un rétablissement naturel ; (b) si elle est faisable d'un point de vue pratique, économique et social et ; (c) s'il n'existe pas de risque sérieux d'effets secondaires néfastes, ce qui requiert une analyse d'impact méticuleuse. Des interventions mal préparées peuvent avoir des conséquences indirectes ou à long terme inattendues. Par exemple, le crapaud buffle *Bufo marinus* a été délibérément introduit en Australie en 1935 dans le vain espoir d'empêcher le scarabée de la canne à sucre de détruire les récoltes de canne dans le Nord-Queensland. Depuis lors, le crapaud s'est

répandu rapidement puisqu'il n'a aucun prédateur, et il serait responsable de la disparition du quoll (un petit marsupial carnivore indigène) et de grenouilles indigènes.

Ligne directrice 1.2 : Rétablir la structure, la fonction et la composition d'un écosystème

Le besoin de restauration sera souvent identifié parce qu'une mesure de la structure ou d'une fonction d'un écosystème tombe sous un seuil déterminé au préalable.

Une restauration écologique visera en général à rétablir un écosystème qui soit capable, autant que possible, de poursuivre ses fonctions, avec la diversité et les interactions des espèces typiques de sa situation géographique, géologique et climatique. L'écosystème restauré peut refléter son état historique, être une mosaïque culturellement définie ou un nouvel écosystème qui évolue en raison des changements climatiques. Le degré d'intervention, le calendrier et l'approche vont dépendre du degré d'avancement de la dégradation. Des changements de la gestion, tel celui de la fréquence d'enlèvement des espèces envahissantes, peuvent parfois suffire pour atteindre les objectifs de la restauration. D'autres cas requièrent des projets spécialisés, comme la recréation d'habitats ou la réintroduction d'espèces.

Quand la dégradation est avancée, il faut parfois restaurer les propriétés abiotiques (ex. qualités du sol) avant toute manipulation des composantes biologiques. Il faut décider au cas par cas dans quelle mesure une restauration doit aller jusqu'au retour à un écosystème historique ou au contraire refléter les changements récents ou prévus.

Ligne directrice 1.3 : Maximiser la contribution des mesures de restauration qui augmentent la résilience

La restauration d'aires protégées va de plus en plus se préoccuper du besoin de rétablir des écosystèmes résilients, capables d'absorber et de s'adapter à des changements environnementaux rapides, notamment les changements induits par le climat, ou de renforcer la résilience des écosystèmes pour les empêcher de franchir des seuils abiotiques ou biotiques clés – c.à.d. d'évoluer vers des états d'où le rétablissement serait difficile, voire impossible – et donc de risquer l'effondrement. Les objectifs peuvent varier entre restaurer et sécuriser des refuges en cas de changements climatiques où la résistance aux changements peut être plus grande, pour aider les sites qui se transforment en de nouveaux types d'écosystèmes. Dans de nombreux cas, les changements climatiques surviennent en même temps

que d'autres pressions plus immédiates, comme la conversion de terres, une utilisation non durable des ressources et des espèces envahissantes, qui doivent aussi être gérées. Une stratégie de résilience peut influencer la priorisation des projets de restauration à l'échelle d'un système d'aires protégées. Par exemple, auparavant, un système gravement dégradé aurait pu être un candidat prioritaire pour une restauration, mais, dans des conditions de changements rapides, le fait de se focaliser sur l'augmentation de la résilience d'écosystèmes moins abîmés peut être une façon plus efficace d'utiliser le temps, les efforts et les ressources.

Ligne directrice 1.4 : Restaurer la connectivité à l'intérieur et en dehors des limites des aires protégées

La connectivité est importante pour augmenter la taille fonctionnelle de l'écosystème préservé, pour rendre possibles des échanges génétiques, pour permettre à des espèces de migrer vers des habitats appropriés si l'écosystème qui les entoure est modifié, pour donner à des espèces des possibilités d'interagir et aux processus évolutifs celles de voir le jour. Pour améliorer leur connectivité, il faudrait planifier et gérer les aires protégées dans le cadre d'une matrice de stratégies de gestion de la terre et de l'eau fondées sur l'écosystème et respectueuses de l'environnement. Les projets de restauration doivent à la fois augmenter la valeur des aires protégées elles-mêmes et améliorer la conservation de la connectivité entre aires protégées en : établissant des zones tampons et des servitudes ; réduisant la fragmentation des habitats dans et hors des aires protégées ; rétablissant des corridors de migration ; préservant les sources du matériel génétique végétal pour permettre sa propagation et la colonisation ; préservant des refuges pour les espèces sédentaires ; réduisant les effets de lisière et ; augmentant les opportunités de s'adapter aux perturbations.

Ligne directrice 1.5 : Encourager et rétablir les valeurs et les pratiques culturelles traditionnelles qui contribuent à la durabilité écologique, sociale et culturelle de l'aire protégée et de ses environs

Une restauration écologique doit faire attention aux valeurs et aux pratiques culturelles qui ont une influence sur les aires protégées tout autant qu'aux valeurs naturelles de ces lieux.

Ces valeurs et pratiques sont souvent mêlées. Les activités humaines traditionnelles écologiquement durables ont façonné certains écosystèmes au point que pratiques culturelles et intégrité écologique se renforcent mutuellement. Dans ce cas, une restauration écologique efficace peut exiger le rétablissement de pratiques culturelles traditionnelles écologiquement

durables. Dans d'autres cas, il peut y avoir conflit entre des valeurs (notamment des valeurs du patrimoine culturel) et des pratiques culturelles et des valeurs de la nature, ou même entre différentes valeurs et pratiques culturelles.

De nouvelles pressions comme les changements climatiques peuvent aboutir à des changements de la demande – et de la nature – d'utilisation de ressources naturelles, ce qui exerce un nouveau genre de pressions sur des écosystèmes fragiles. Lorsque de tels conflits existent – par exemple quand la dégradation d'un écosystème est causée ou amplifiée par les besoins de moyens de subsistance des communautés qui en dépendent – une bonne compréhension des racines des conflits contribuera à les résoudre et, en fin de compte, à rendre plus efficaces les efforts de restauration.

Ligne directrice 1.6 : Avoir recours à la recherche et au suivi continu, y compris des savoirs écologiques traditionnels, pour optimiser la réussite d'une restauration



La chasse et autres activités 'touristiques' sont aussi des déterminants de modification des habitats dans les AP

L'expérience suggère qu'il existe une forte corrélation entre une recherche et un suivi efficaces et une gestion adaptative efficace. Des données de suivi exactes, récoltées pendant une longue période, fournissent les informations nécessaires pour mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs et pour procéder aux changements nécessaires au cours du projet. Des données de suivi bien documentées peuvent aussi aider à planifier de futurs projets. Les changements climatiques rendent une solide base de connaissances encore plus importante. Le suivi continu est essentiel

pour détecter les changements à long terme d'un écosystème, pour aider à identifier les conséquences écologiques possibles de ces changements et pour aider les décideurs à choisir les bonnes pratiques de gestion. Il peut servir à définir l'état de référence, à comprendre l'étendue de la variabilité actuelle et à déceler les changements souhaitables ou non à long terme.

PRINCIPE 2 : Efficiente parce qu'elle maximise les résultats positifs tout en minimisant les coûts en temps, en ressources et en efforts

Pour être efficace, la restauration écologique d'une aire protégée doit :

Ligne directrice 2.1 : Envisager les buts et objectifs d'une restauration depuis l'échelle du système jusqu'à l'échelle locale

Confrontés à de multiples pressions et au besoin de ménager les divers intérêts et préoccupations de nombreux partenaires et parties prenantes, les gestionnaires d'aire protégée doivent avoir une vision claire pour prioriser les activités de restauration. Les cadres de priorisation peuvent comprendre toute une combinaison de facteurs et notamment : des buts de conservation à grande échelle ; le besoin de processus de grande portée (feux, inondations) ; le fait que les ressources soient, ou pas, en danger imminent de perte définitive ; le fait de déterminer quelles mesures permettront d'économiser d'importants efforts dans l'avenir (c.à.d. éviter des effets négatifs en cascade) ; le besoin d'évaluer les risques des activités de restauration sur plusieurs échelles ; et les possibilités de contribuer à des objectifs sociaux ou culturels (ex. opportunités d'améliorer la biodiversité tout en augmentant le bien-être humain). Les options vont d'une gestion qui veut résister à un changement délétère jusqu'à une gestion qui veut changer.

Ligne directrice 2.2 : Garantir les capacités et le support à long terme pour l'entretien et le suivi de la restauration

La restauration d'aires protégées demande du temps, de l'argent et de l'engagement ; le fait d'abandonner le processus en cours de route peut signifier que beaucoup de travail a été gaspillé et risque même d'exacerber certains problèmes, tel celui des espèces envahissantes. Ce risque peut être réduit en suivant un solide processus de planification à long terme, qui comprend une évaluation rigoureuse des capacités et un support pour les activités de restauration, et qui est aussi étayé par l'existence, sur place, de processus efficaces de suivi à long terme.

Ligne directrice 2.3 : Maximiser la contribution des actions de restauration à l'augmentation du capital naturel et des services écosystémiques des aires protégées

Des études majeures comme l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005) et l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) ont identifié les multiples avantages et services écosystémiques d'aires protégées bien gérées. Le fait d'insister sur ces valeurs permet d'attirer l'attention sur les avantages des mesures de restauration écologique et de mobiliser de nouveaux financements pour des activités de restauration d'aires protégées.

Par exemple, dans le cadre de programmes d'atténuation des changements climatiques tels que la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), il est possible que de nouveaux fonds émergent pour une restauration axée sur le carbone, sur des efforts d'afforestation ou de reforestation, qui seraient accessibles aussi dans des aires protégées.

Le fait d'intégrer des questions liées à la mesure et à l'évaluation de services écosystémiques dans des projets de restauration peut signifier qu'il faut développer des marchés émergents ou d'autres approches pour capter les biens et les produits des services écosystémiques. Il peut aussi être nécessaire d'assurer des formations en management et le développement de compétences appropriées pour encourager l'esprit d'entreprise. Cependant, même s'ils sont importants, *les objectifs de restauration relatifs aux services écosystémiques restent secondaires par rapport aux buts généraux de la conservation de la nature dans les aires protégées, et il faut veiller à ce que l'attention portée sur l'apport de services écosystémiques ne vienne, par inadvertance, miner la conservation.* Des projets bien conçus peuvent satisfaire ces deux objectifs.

Ligne directrice 2.4 : Contribuer à des moyens de subsistance durables pour les populations autochtones et les communautés locales qui dépendent des aires protégées

Une restauration bien planifiée et bien exécutée peut contribuer à la sécurisation des moyens de subsistance en rétablissant des services écosystémiques tels que la collecte durable de ressources naturelles qui peuvent être échangées ou vendues, ou en fournissant des emplois dans les activités de restauration.

Les projets de restauration écologique qui soutiennent de nouvelles possibilités de subsistance pour les communautés locales peuvent réduire la pression sur

les aires protégées. Le fait d'impliquer des communautés dans les activités de restauration peut augmenter leurs propres capacités d'adaptation et leurs compétences pour définir de nouvelles options. Les pratiques traditionnelles de gestion des ressources connues des communautés locales et autochtones peuvent aussi être très économiques.

Ligne directrice 2.5 : Intégrer les politiques et les programmes de développement internationaux et s'y conformer

Une restauration écologique dans des aires protégées peut générer de nombreux avantages sociaux et de développement qui s'ajoutent aux bénéfices économiques. Les agences et les ONG de développement pourraient donc intégrer une restauration écologique dans et en dehors des aires protégées dans leurs projets en tant qu'option de politique, pour gérer toute une gamme de problèmes de développement, comme la santé, la gestion des déchets, la fourniture d'eau, l'atténuation des catastrophes et la sécurité alimentaire. De leur côté, les projets de restauration peuvent intégrer une collaboration trans-sectorielle pour traiter la pauvreté et d'autres problèmes humains, servant ainsi à générer un appui pour la restauration et, plus généralement, pour les aires protégées.

PRINCIPE 3 : Elle engage grâce à la collaboration avec partenaires et parties prenantes, en encourageant la participation et en enrichissant l'expérience vécue par les visiteurs

Pour engager, la restauration écologique d'une aire protégée doit :

Ligne directrice 3.1 : Collaborer avec des communautés autochtones et locales, des propriétaires terriens du voisinage, des sociétés, des scientifiques et d'autres partenaires et parties prenantes pour la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation. Une restauration signifie un engagement à long terme, sans durée déterminée, envers la conservation de la terre, de l'eau et des ressources, et elle exige souvent d'abandonner volontairement des activités qui sont à l'origine de la dégradation. Elle ne peut donc que bénéficier de décisions collégiales prises à la suite de délibérations réfléchies qui, quels que soient les changements politiques, sont plus susceptibles d'être respectées, mises en oeuvre et maintenues à long terme que des décisions unilatérales. La collaboration entre les diverses parties intéressées doit commencer tôt dans la planification et dans la prise de décisions quant à la façon dont le processus sera réalisé. L'implication de partenaires et de parties prenantes doit

être légitime, authentique, équitable et appropriée à l'échelle spatiale qui affecte ou qui est affectée par la restauration. Les programmes de suivi devraient comprendre une évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des programmes liés à la participation de partenaires et de parties prenantes.

Ligne directrice 3.2 : Apprendre collectivement et renforcer les capacités pour soutenir l'engagement continu dans les initiatives de restauration écologique

Il faudrait qu'un même engagement envers un apprentissage continu et réciproque anime la collaboration entre gestionnaires d'aire protégée, professionnels de la restauration, partenaires et parties prenantes. Les communautés locales, les partenaires et les parties prenantes peuvent avoir besoin d'acquérir de nouvelles connaissances ou compétences pour pouvoir contribuer à une initiative de restauration écologique. Pour certaines communautés, l'acquisition de connaissances et de compétences transmissibles va renforcer leur implication dans la bonne gestion de l'aire protégée. Quant aux gestionnaires d'aire protégée et aux professionnels de la restauration, ils en retireront de nouvelles informations et perspectives en écoutant les points de vue, les priorités ainsi que les savoirs traditionnels locaux propres à ces communautés. Ces expériences, connaissances et compétences élargies seront surtout importantes si elles restent au sein de l'aire protégée et de la communauté locale, disponibles à l'avenir pour contribuer, faciliter et transmettre des idées locales lors de processus comparables.

Ligne directrice 3.3 : Communiquer de façon efficace pour soutenir l'ensemble du processus de restauration écologique

Pour susciter et préserver le soutien de la restauration, il peut être utile d'entretenir des communications régulières et correctes et de mener des activités de sensibilisation pour les visiteurs, les communautés locales et autres entités qui ont un intérêt dans l'aire protégée. La communication est renforcée si elle est planifiée et suivie, dans le cadre d'un engagement commun (Ligne directrice 3.1) et d'expériences directes d'apprentissage lors d'activités de restauration écologique et suite à celles-ci (Ligne directrice 3.2).

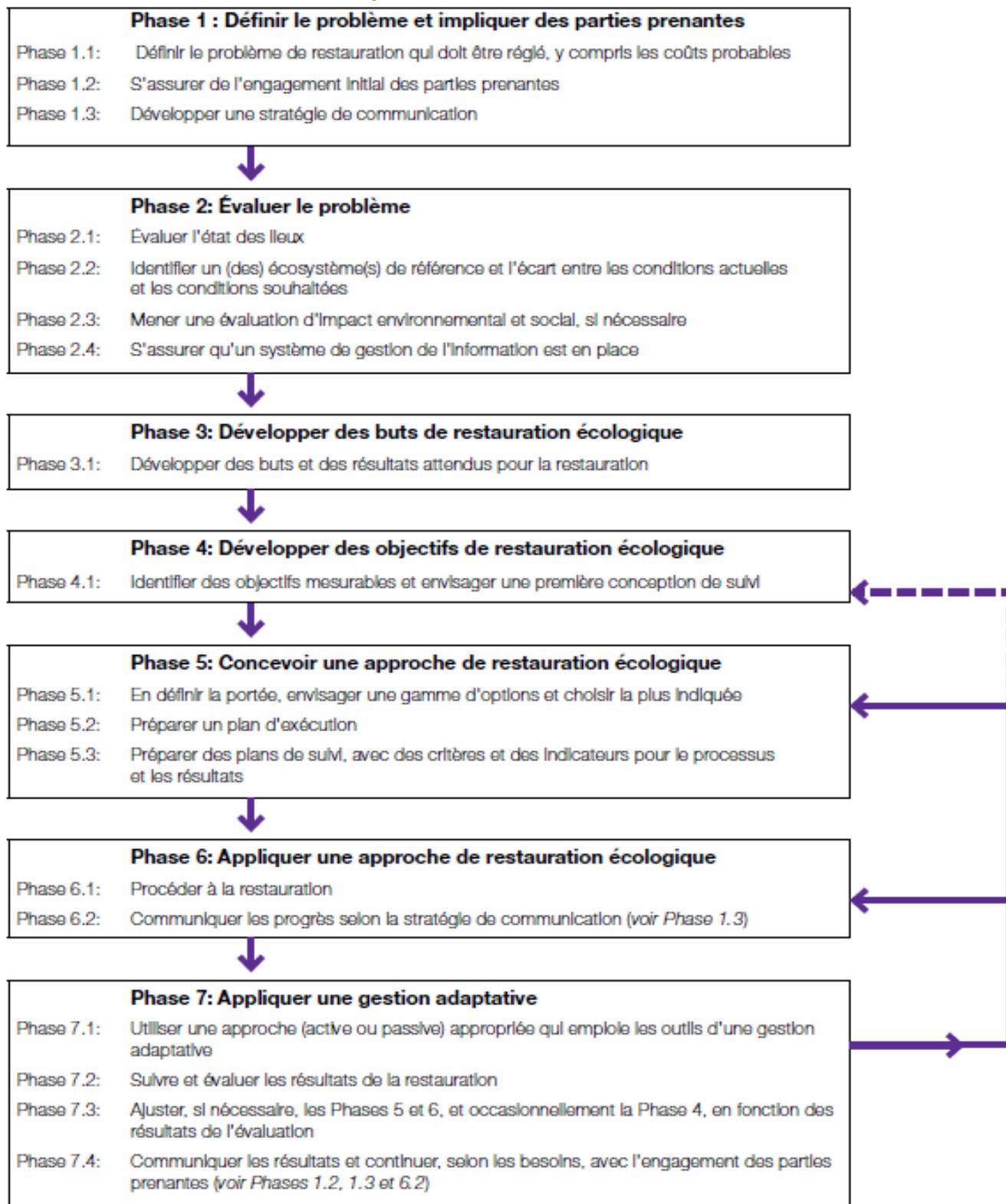
Ligne directrice 3.4 : Fournir des opportunités d'expériences intéressantes, qui favorisent un sentiment de connexion et de responsabilité envers les aires protégées

Les activités de restauration écologique réussies sont fondées sur un engagement public positif et sur des expériences de visiteurs qui connectent les gens plus

profondément à leurs aires protégées. Les initiatives de restauration écologique offrent aussi à des particuliers d'excellentes occasions d'explorer et d'expérimenter la possibilité d'inverser la dégradation écologique et de s'en inspirer. Grâce aux changements de comportements, cet apprentissage social contribue fortement au bien-être social et à la durabilité

écologique et à l'amélioration de la gestion d'aires protégées. De même, si les visiteurs ont de meilleures opportunités de découvrir et d'expérimenter des écosystèmes d'aires protégées sains et restaurés, cela peut renforcer leur attachement et leur support pour les aires protégées à long terme.

Le processus de restauration en un coup d'œil



Quand une restauration a-t-elle réussi ?

Une restauration a réussi quand les buts/objectifs fixés au début du processus (et adaptés selon les besoins) ont été atteints. Mais comme une restauration est souvent un processus de longue haleine, décider quand un projet a « réussi » n'est pas évident. Dans le cas d'objectifs relativement restreints, comme la réintroduction d'une espèce ou l'élimination d'une espèce envahissante, il est possible de fixer des cibles, mais c'est plus difficile pour une restauration plus générale à l'échelle de l'écosystème.

Il y a eu des efforts pour traiter la question de la « réussite » d'une restauration de manière normalisée... Pour illustrer ceci plus précisément, neuf attributs génériques, décrits plus bas, ont été établis pour déterminer si le rétablissement est en cours et si donc la restauration s'accomplit. Néanmoins, il faut noter que tous ces attributs ne couvrent pas la gamme complète des objectifs d'une restauration (ex. gouvernance, objectifs culturels ou sociaux). Ils ne reconnaissent pas non plus complètement l'évolution de l'appréhension du rôle écologique de la gestion traditionnelle des ressources dans des paysages culturels autochtones. Il faut encore noter que les attributs 8 et 9, en particulier, ne tiennent pas compte de la probabilité que de nombreux écosystèmes subissent des changements écologiques et sociaux rapides en raison des changements climatiques et qu'ils ne doivent donc pas seulement être résilients face à des « événements normaux de stress périodiques » mais aussi à des événements extrêmes et/ou à des conditions climatiques en évolution rapide.

1. L'écosystème restauré contient un ensemble caractéristique d'espèces de l'écosystème de référence qui procure une structure écologique communautaire appropriée.
2. L'écosystème restauré est constitué dans la mesure du possible d'espèces indigènes.
3. Tous les groupes fonctionnels nécessaires à l'évolution et/ou à la stabilité de l'écosystème restauré sont représentés ou, s'ils ne le sont pas, les groupes manquants ont la capacité de le coloniser naturellement.
4. L'environnement physique de l'écosystème restauré est capable de maintenir des populations reproductrices des espèces

nécessaires à sa résilience ou à son évolution le long de la trajectoire souhaitée.

5. L'écosystème restauré fonctionne en apparence normalement lors de sa phase écologique de développement, et il n'y a pas de signes de dysfonctionnement.
6. L'écosystème restauré est intégré comme il convient dans une matrice écologique ou un paysage terrestre ou marin plus large, avec qui il interagit par des flux et des échanges biotiques et abiotiques.
7. Les menaces potentielles du paysage terrestre ou marin alentour sur la santé et l'intégrité de l'écosystème restauré ont été éliminées ou réduites autant que possible.
8. L'écosystème restauré est suffisamment résilient pour faire face à des événements normaux de stress périodiques dans l'environnement local, qui servent à maintenir l'intégrité ou l'évolution naturelle de l'écosystème.
9. L'écosystème restauré se maintient lui-même au même degré que son écosystème de référence et a la capacité de persister indéfiniment dans les conditions environnementales existantes. Cependant, les aspects de sa biodiversité, de sa structure et de son fonctionnement peuvent changer dans le cadre de l'évolution normale de l'écosystème et peuvent fluctuer en réponse à des événements normaux de stress périodiques et de perturbations occasionnelles de plus grande importance. Comme dans n'importe quel écosystème intact, la composition des espèces ainsi que les autres caractéristiques d'un écosystème restauré peuvent évoluer si les conditions environnementales changent.

Retrouvez le recueil des lignes directrices sur :
www.papaco.org
 ou sur
www.iucn.org/pa_guidelines



Appel à projets – rappel

Le Programme de Petites Initiatives (PPI) du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) soutient les acteurs de la société civile africaine actifs dans le domaine de la protection de

l'environnement à travers i) l'octroi de subventions pour la mise en oeuvre de projets de terrain (27 pays) et ii) l'accompagnement de certaines ONG sur le terrain dans des pays en particulier. Au cours de cette quatrième phase débutant en octobre 2013, ce sont en effet 7 pays où un accompagnement de terrain des ONG est prévu (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo en Afrique de l'Ouest et, Cameroun, RDC et Congo-Brazzaville en Afrique Centrale), et ce aussi bien au stade de la formulation des projets que lors de la mise en oeuvre après sélection définitive.

Le premier appel à propositions de cette quatrième phase est en cours et les ONG locales travaillant dans les 27 pays éligibles peuvent dès à présent se rendre sur le site du FFEM (www.ffem.fr) pour y télécharger le règlement de concours et le modèle de fiche à compléter et renvoyer à l'adresse ppi@uicn.fr **avant le 15 novembre 2013**.

Pour plus d'information :

Thomas Bacha : thomas.bacha@uicn.org

Arsène Sanon : arsene.sanon@uicn.org

Et pour l'ensemble de la zone géographique concernée par le PPI : Comité Français de l'UICN (ppi@uicn.fr)

Initiatives locales et conservation

BURKINA FASO: La contribution des ONG locales à la conservation des ressources naturelles discutée lors d'un forum national

Direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Co-organisé par divers programmes d'appui à la société civile environnementale au Burkina Faso (le Programme de Petites Initiatives (PPI), le projet de gestion des Territoires de Conservation (TC), tous deux financés par le FFEM et mis en oeuvre par l'UICN-PACO, le projet d'appui pour l'accroissement de la capacité adaptative des communautés locales au changement climatique (CC/ASDI) financé par la coopération suédoise et le programme de micro-subventions financé par le FEM), le forum avait pour objectif principal de promouvoir les échanges à la fois entre ONG locales burkinabé, mais également avec les

autres parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et de la valorisation de la biodiversité (services étatiques, ONG internationales, acteurs privés, partenaires techniques et financiers).

Trois jours durant, du 17 au 19 septembre 2013 à Fada N'Gourma, la trentaine de participants a ainsi débattu autour des questions de gestion et gouvernance des Aires Protégées (AP), de valorisation économique de la biodiversité, notamment via les produits forestiers non ligneux (PFNL), de stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation des populations aux effets de ce phénomène.

Mieux, pour toucher du doigt les réalités, les participants se sont rendus à une vingtaine de kilomètres de Fada pour une visite guidée d'une zone villageoise d'intérêt cynégétique (ZOVIC), où l'ONG AFAUDEB mène des activités d'accompagnement des communautés locales en matière de conservation de la biodiversité et valorisation des ressources naturelles.



Les participants du forum à Fada Ngourma

Cette occasion du « donner et du recevoir » a permis de mettre en lumière les acquis des ONG dans le cadre d'actions de conservation de la nature menées sur le terrain ainsi que les difficultés (essentiellement techniques) auxquelles ces dernières sont confrontées, et ce afin de proposer des stratégies permettant d'améliorer l'efficacité des actions menées.

Des recommandations ont également été formulées, dans une perspective d'amélioration des interventions des ONG sur le terrain mais également d'une meilleure implication de ces acteurs lors de la définition des politiques nationales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces recommandations ont également porté sur la nécessité d'améliorer le partenariat entre Etat, ONG et partenaires techniques et financiers. La nécessité de capitaliser et diffuser les résultats, de travailler à la mise en réseau des ONG pour un lobbying actif auprès de l'Etat, de transférer les compétences aux populations pour une plus grande pérennité des acquis des projets ont également été évoquées.

La dynamique impulsée lors de ce premier forum régional continuera dans les mois à venir avec l'organisation du premier forum national de ce type au Cameroun du 5 au 7 décembre 2013, en partenariat avec l'UICN-PACO (PPI) et le GEF-SGP. Une trentaine d'organisations locales devraient y être représentées et débattre autour de quatre thématiques de conservation importantes dans ce pays. A suivre dans une prochaine NAPA !

Le rapport détaillé de la rencontre sera bientôt disponible sur www.iucn.org/PACO



Offres d'emploi

La Wildlife Conservation Society propose plusieurs offres d'emploi ce mois-ci en Afrique. Toutes les infos relatives à ces offres sont disponibles sur le site www.wcs.org. La liste des postes à pourvoir est :

1. Conservation and Biodiversity Unit Director, Nouabalé-Ndoki National Park, Republic of Congo:

https://sh.webhire.com/jobcart/view_job.cart?JOB_ID=2712056&AC_CT_NAME=WCS&SITE=I&CCC_DEST=CS

2. Park Director, Nouabalé-Ndoki National Park, Republic of Congo

https://sh.webhire.com/jobcart/view_job.cart?JOB_ID=2710167&AC_CT_NAME=WCS&SITE=I&CCC_DEST=CS

3. Technical Advisor, WCS Gabon Program

https://sh.webhire.com/jobcart/view_job.cart?JOB_ID=2711572&AC_CT_NAME=WCS&SITE=I&CCC_DEST=CS

4. Marine Program Coordinator, Congo Basin Coast

https://sh.webhire.com/jobcart/view_job.cart?JOB_ID=2710867&AC_CT_NAME=WCS&SITE=I&CCC_DEST=CS

5. Deputy Director, Finance and administration, WCS Africa Program

https://sh.webhire.com/jobcart/view_job.cart?JOB_ID=2714258&AC_CT_NAME=WCS&SITE=I&CCC_DEST=CS



IUCN
WORLD PARKS CONGRESS
SYDNEY 2014

**Congrès Mondial des Parcs
Sidney – Australie
12 au 19 novembre 2014**

**Ouverture des inscriptions
le 15 novembre 2013**

Voir www.worldparkcongress.org

**Vous voulez gagner une place tous
frais payés pour le congrès ???**

**Ne manquez pas la prochaine
NAPA, en décembre !**

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)

leo.niskanen@iucn.org

Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD

christine.mentzel@iucn.org

Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)

sebastien.regnaut@iucn.org

Coordination Programme Aires Protégées

bora.masumbuko@iucn.org

Chargée de programme Climat

youssofph.diedhiou@iucn.org

Chargé de programme Patrimoine Mondial

lacina.kone@iucn.org

Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG

thomas.bacha@iucn.org

Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG

arsene.sanon@iucn.org

Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG

florence.mazzocchetti@iucn.org

Chargée de programme Aires Protégées Forestières – Bassin du Congo

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN

www.papaco.org et www.iucn.org

